

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2024 de 9 heures 37, convoquée pour 9 heures 30, à 9 heures 56, à l'hôtel de ville, sis au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents(es): Monsieur Pierre Lortie, maire suppléant
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1
Madame Cynthia Harrison-Tessier, Conseillère district 2
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3
Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Sont absents(es): Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présents :
Madame Marie-Claude Sénéchal, directrice générale par intérim
Me Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale

030-02-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Robert Portugais
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 9 heures 37, convoquée pour 9 heures 30, la séance extraordinaire, tenue le 8 février 2024 est ouverte.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

031-02-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 031 000,00 \$ CONCERNANT DIVERS TRAVAUX À EFFECTUER RELATIFS À L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Madame la conseillère Cynthia Harrison-Tessier dépose un projet de règlement décrétant un emprunt au montant de 6 031 000,00 \$ concernant divers travaux à effectuer relatifs à l'eau potable sur le territoire de Saint-Lin-Laurentides et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 7 février 2024. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

032-02-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 588 200,00 \$ CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES STATIONS DE POMPAGE NUMÉRO 4 ET 7

Monsieur le conseiller Mario Chrétien dépose un projet de règlement décrétant un emprunt au montant de 588 200,00 \$ concernant des services professionnels pour les stations de pompage numéro 4 et 7 et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 7 février 2024. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 9 h 45 à 9 h 55.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

033-02-24 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 9 heures 56, la séance extraordinaire est levée.

Le maire suppléant demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Pierre Lortie, maire suppléant, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Pierre Lortie, maire suppléant

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale